

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 008-8145/20/BM

■ Attribution de subventions au Crous d'Aix-Marseille-Avignon pour l'organisation pour l'organisation d'actions visant à améliorer la vie étudiante - Approbation d'une convention

MET 20/15278/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission statutaire d'amélioration de la vie étudiante, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon, met en œuvre chaque année un certain nombre d'actions visant à sauvegarder et à améliorer les conditions d'existence et le quotidien des étudiants de l'académie.

Pour l'année universitaire 2020/2021, le CROUS souhaite poursuivre les actions engagées les années précédentes qui porteront sur les thèmes suivants :

- « **Résidents référents** » en résidences universitaires, avec accueil individualisé des nouveaux étudiants pour faciliter leur intégration.
Ce dispositif s'inscrit dans la thématique de l'amélioration de l'accueil des étudiants primo-arrivants, dont les étudiants internationaux et de la vie quotidienne de l'ensemble des étudiants au sein de leur résidence, à travers différentes actions d'accueil, d'informations, d'animation et de prévention. Ce dispositif regroupe deux opérations : les « étudiant relais », recrutés à la rentrée pour 2 mois dans les 7 cités universitaires d'Aix-en-Provence et de Marseille et les « résidents référents en hébergement » recrutés pour toute l'année dans les résidences Cuques, Gazelles et Luminy.
- « **Guichet Unique** » pour l'aide à la recherche de logement, démarches administratives ou toute autre information à l'étudiant primo arrivant.

Signé le 31 Juillet 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Ce guichet unique a pris différentes formes depuis sa création en fonction des besoins et des partenariats. L'objectif essentiel de ce guichet est de pouvoir donner aux étudiants étrangers, en un seul lieu, un maximum d'informations afin de les aider à effectuer leurs démarches dans de nombreux domaines et ainsi faciliter grandement leur intégration.

- **« Bienvenue chez moi, Bienvenue dans ma cuisine » :**

Ce projet vise à intégrer les étudiants, notamment étrangers, et combattre le sentiment d'isolement dont ils peuvent être victimes. Ce projet veut être un moment de rencontres, de partage, convivialité, ouverture d'esprit, ouverture sur le monde, sur la différence...Chaque mois, les étudiants pourront continuer à découvrir dans leurs cités universitaires la culture d'un continent à travers la cuisine et les arts. Les actions pourront être de type expositions de photos, soirées en cité, projection de films étrangers, cours de cuisine et se dérouleront dans les cuisines collectives et espaces de vie commune des cités universitaires. Le CROUS d'Aix Marseille souhaite promouvoir le dialogue interculturel en Europe, et à ce titre propose un projet basé sur le dialogue entre les cultures pour mieux se rencontrer, se comprendre et s'entendre.

Plan de financement des actions :

	Budget prévisionnel par action	Métropole	Ville de Marseille	Autres fonds publics	Ressources CROUS
		Demandé pour 2020-21	Demandé pour 2020-21	Demandé pour 2020-21	
Résidents Référents	67 000 €	5 000 €	4 000 €		58 000 €
Guichet unique	25 500 €	3 000 €	1 300 €	2 500 €	18 700 €
Bienvenue chez moi /Bienvenue dans ma Cuisine	18 200 €	2 000 €			16 200 €
TOTAL	110 700 €	10 000 €	5 300 €	2 500 €	92 900 €

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon	« Partenariat 2020/2021 »	Année universitaire 2020/2021	N-1 : 12 000 € N-2 : 12 000 €	10 000€	110 700€ Co financeurs : Ville de Marseille : 5 300 € Fonds publics : 2500 € Ressources propres CROUS : 92 900 €	10 000€ Soit 9,03% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 10 000 euros au CROUS pour la mise en place de ces 3 actions visant à améliorer la vie étudiante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt des actions menées par le CROUS en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon pour l'aide à la mise en place de 3 actions visant à améliorer la vie étudiante pour un montant total de 10 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2020, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 67

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020